

## BAREME DES COTISATIONS 2024

CATEGORIE	MONTANT	ADRESSE
ÉTUDIANTS (ISSUS DES ÉCOLES DE PAYSAGE)	GRATUITÉ	Adresse personnelle
DEMANDEURS D'EMPLOI-RETRAITÉ-E-S.	35 €	Adresse personnelle
<b>SALARIÉ-E-S.</b>		
- 1 <sup>ère</sup> année d'adhésion.	50 €	Adresse personnelle
- Années suivantes.	120 €	Adresse personnelle
- Au titre de l'agence. (si le salarié est le seul cotisant de l'agence).	435 €	Au choix
- Au titre de l'agence. (si le salarié est un cotisant supplémentaire).	120 €	Au choix
<b>LIBÉRAUX-ASSOCIÉ-E-S.</b>		
Libéral / dirigeant / associé ou coopérateur CA ≤ 54 000 €.	95 €	Au choix
Libéral / dirigeant ou associé CA ≥ 54 001 € et ≤ 1 000 000 €.	0,23 % CA HT€	Au choix
Libéral / dirigeant ou associé CA ≥ 1 000 001 €.	2 500 €	Au choix
2 <sup>ème</sup> libéral ou associé (si un membre de l'agence cotise au plein tarif ci-dessus).	120 €	Au choix
<b>PROFESSIONNEL APPARENTÉ (hors paysagiste).</b>		
Etudiant, Demandeur d'emploi, Retraité, Libéral, Salarié...	50 €	Au choix
Structure publique-para-publique ou privée.	350 €	Au choix

### ADHESION DE SOUTIEN

MONTANT LIBRE

Au choix

#### A NOTER

- **Adresse personnelle** pour les catégories étudiant, demandeur d'emploi, salarié (si la cotisation est non prise en charge par l'employeur) sauf pour les **SALARIÉS du public et du parapublic** où l'adresse reste au choix de l'adhérent.
- **Adresse au choix (professionnelle possible)** pour toutes les autres catégories et pour les **SALARIÉS du public et du parapublic**.
- Pour les **Professionnels apparentés**, seuls les prénoms, nom, code postal et la ville sont indiqués dans les annuaires en ligne et papier et dans une rubrique spécifique différente de celle des adhérents.
- Pour les **LIBÉRAUX**, sur justificatif du CA de l'année 2022 ou 2023 suivant la date de clôture du bilan.
- L'adhésion est effective par **année civile** quelle que soit la date d'adhésion.
- **L'adhésion de soutien** est volontaire et est un montant complémentaire à l'adhésion initiale.

#### DOCUMENTS A FOURNIR (POUR LES ADHÉRENTS HORS PROFESSIONNELS APPARENTÉS).

- 1<sup>ère</sup> année d'adhésion : Photocopie du diplôme ou attestation étudiant.
- Libéral / dirigeant : Extrait Kbis ou autre document indiquant la création de la structure.
- Demandeur d'emploi : Attestation de Pôle emploi.

#### PAIEMENT.

- Paiement par carte bancaire, directement en ligne sur la plateforme Assoconnect.
- Par virement en indiquant impérativement vos nom et prénom.
- Cotisation **à régler avant le 1<sup>er</sup> avril**, au-delà majoration de la cotisation de 5 €.